



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale

Madame, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

Samedi 12 juin à 9 h 30

Les votes se feront par correspondance.

Si le quorum n'est pas atteint, elle sera reportée (article 10 des statuts) au : 3 juillet 2021

<u>Ordre du jour :</u>	<u>Délibérations soumises au vote :</u>
<ul style="list-style-type: none">• Rapport moral 2020	
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du bilan du budget 2020<ul style="list-style-type: none">• <i>Vote délibération 1 : bilan financier 2020.</i>	1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2020 ? »
<ul style="list-style-type: none">• Renouvellement du Syndicat<ul style="list-style-type: none">• <i>Vote délibération 2 : élection de 2 syndics.</i>	2. Election de 2 syndics.
<ul style="list-style-type: none">• Club-House<ul style="list-style-type: none">• <i>Vote délibération 3 : mise en conformité de l'assainissement du club-house.</i>	3. « Êtes-vous favorable d'inclure dans le budget 2021, la mise en conformité obligatoire de l'assainissement non collectif du Club-House pour un montant de 13 900€ »
<ul style="list-style-type: none">• Présentation du budget 2021<ul style="list-style-type: none">• <i>Vote délibération 4 : budget prévisionnel.</i>	4. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2021 ? »

Nous vous demandons d'envoyer votre vote par correspondance.

Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 3 juillet 2021

Pièces jointes :

- Vote par correspondance
- Bilan du budget 2020 et Projet de budget prévisionnel 2021
- Déclaration de candidature au Syndicat.

Le Président, Michel REDON